

# Règlement D'ATTRIBUTION DE PRÊT



Validé en Conseil Communautaire le 29 juin 2023

Délibération N° 2023/03/48-FI

API DISPOSE D'UN PARC MATÉRIEL mutualisé, entreposé sur 2 sites et dédié au prêt pour les ASSOCIATIONS \* du territoire API.

\* De type loi 1901 (immatriculation au répertoire SIREN) ayant leur siège sur API et proposant un évènement ou une activité sur le territoire API. Sont exclues les associations ayant pour seul rôle, un rôle marchand et lucratif ainsi que les associations à caractère religieux ou politique.

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	LIEU D'ENTREPÔT
<input type="checkbox"/> Bancs pliants polypo (183X29cm)	48	<b>ARDES-SUR-COUZE</b> <b>Atelier technique</b>  Anthony PADULLI <b>06 43 31 59 12</b>  <a href="mailto:pretmateriels@capissoire.fr">pretmateriels@capissoire.fr</a>  Avenue du Maréchal Leclerc 63420 Ardes-sur-Couze  <b>Retrait et restitution Du matériel sur RDV :</b> Lundi et vendredi 8h30-10h30/14h-16h
<input type="checkbox"/> Bancs pliants bois (220x25cm)	28	
<input type="checkbox"/> Barnums (5x9m)	2	
<input type="checkbox"/> Barnums (5x8m) <i>Annexe 4 « attestation de bon montage » obligatoire</i>	4	
<input type="checkbox"/> Sacs de lestage pour Barnums pliants (2x3m) - Prévoir 4 par barnum	72	
<input type="checkbox"/> Barnums pliants (2x3m) <i>Annexe 4 « attestation de bon montage » obligatoire</i>	18	
<input type="checkbox"/> 36 Barrières sur remorque <i>Attache-remorque obligatoire pour le véhicule</i>	3	
<input type="checkbox"/> Estrade 36m2 <i>Permis B96 obligatoire / Annexe 4 « attestation de bon montage obligatoire</i>	1	
<input type="checkbox"/> Gradins bois douglas (50 places)	4	
<input type="checkbox"/> Grilles d'exposition rouges espacées (200x100cm)	15	
<input type="checkbox"/> Grilles d'exposition grises serrées (200x100cm)	65	
<input type="checkbox"/> Grilles d'exposition noires (200x100cm)	15	
<input type="checkbox"/> Grilles d'exposition blanches (200x100cm)	10	
<input type="checkbox"/> Estrades modulables (34m <sup>2</sup> x3) <i>Annexe 4 « attestation de bon montage obligatoire</i>	3	
<input type="checkbox"/> Scène mobile 22m2 <i>Permis B96 obligatoire / Annexe 4 « attestation de bon montage »</i>	1	
<input type="checkbox"/> Tables pliantes polypo grises (150x76 cm)	4	
<input type="checkbox"/> Tables pliantes polypo blanches (183X76cm)	20	
<input type="checkbox"/> Tables pliantes polypo noires (183X76cm)	4	
<input type="checkbox"/> Tables pliantes bois (220X80cm)	14	
<input type="checkbox"/> Arche gonflable ( <i>réserve aux Communes</i> )	1	
<input type="checkbox"/> Écrans de projection avec pied de support	2	
<input type="checkbox"/> Percolateurs (100 tasses)	2	
<input type="checkbox"/> Sonos portative avec 2 micros	3	
<input type="checkbox"/> Support de micro pour table	1	
<input type="checkbox"/> Support de micro pour pied	1	
<input type="checkbox"/> Vidéo projecteurs	3	
<input type="checkbox"/> Banderoles logo Agglo	10	





## PRINCIPES DU PRÊT

**1/ Demande de prêt 1 mois à l'avance à adresser par courrier ou mail  
[pretmateriels@capiissoire.fr](mailto:pretmateriels@capiissoire.fr)**



**2/ Toute demande est enregistrée, étudiée selon les critères de prêt et traitée en application du règlement intérieur voté en conseil communautaire du 29/06/2023.**



**3/ Le service prêt de matériel s'assure des disponibilités du matériel pour répondre favorablement ou pas à la demande.**

Lors du premier emprunt uniquement, le prêteur peut, à la demande de l'emprunteur, former ce dernier à l'utilisation et à toutes les modalités liées à la sécurité et au transport du matériel.



**4/ L'association s'engage à :**

- Signer la convention et l'annexe 1,
- Remettre une attestation d'assurance,
- Respecter les dates et heures de retrait et de restitution fixées dans la convention,
- Respecter le nombre de bénévoles et le nombre de véhicules nécessaires au transport du matériel. Attention pour certain matériel, un permis B 96 ou une attache-remorque sont exigés,
- Respecter les obligations de l'arrêté ministériel du 22 juillet 2022 à compléter et signer l'annexe 4 « attestation de bon montage » le cas échéant »



**5/ Promotion**

**API demande à l'association de mentionner le soutien logistique d'Agglo Pays d'Issoire en demandant le logo et ses règles d'usage au service communication**

**[communication@capiissoire.fr](mailto:communication@capiissoire.fr)**

Les informations recueillies sur la **convention de prêt de matériel** sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire, en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion des demandes de prêts. La base légale de ce traitement est l'intérêt public. Vos données sont conservées pendant toute la durée légale, sauf indication contraire de votre part, et sont destinées aux agents habilités de la collectivité et sont hébergées en France. Conformément à la loi 78-17 "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement en contactant le service de la protection des données au 04 15 62 20 00 ou par mail : [dpo@capiissoire.fr](mailto:dpo@capiissoire.fr)

Si après nous avoir contacté, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse <https://www.cnil.fr/plaintes>.

**NB :** en aucun cas, le prêteur ne pourra être tenu responsable des dommages aux biens ou aux personnes ou à des infractions ayant lieu pendant la période de prêt.

### CONTACT

AGGLO PAYS D'ISSOIRE Soutien aux associations  
20 rue de la Liberté - BP 90162 - 63504 ISSOIRE Cedex  
Tél. 04 15 62 20 00 / Mail [pretmateriels@capiissoire.fr](mailto:pretmateriels@capiissoire.fr)



Mélissa TIEW / Océane PINARD

